



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°34-2021 – 14 octobre 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

GUIDEL : LE CONGRÈS DE LA TRANSMISSION

Mes cher(e)s camarades, Cher(e)s collègues,

Chers lecteurs et chères lectrices de la Lettre de la Michodière,

Du 4 au 7 octobre le SNFOCOS a tenu son congrès durant lequel les militants m'ont à l'unanimité élu Secrétaire Général du Syndicat National.

Ce congrès a été placé sous les symboles du renouvellement et de la transmission. Les militants ont élu plusieurs nouveaux délégués régionaux, des nouveaux camarades dans nos Commissions professionnelles et renouvelé notre bureau national.

74 ans après sa création, le SNFOCOS, seul syndicat de la Sécu à être représentatif dans nos trois conventions collectives, a montré durant ce XXème congrès sa modernité et sa constance dans ses valeurs : humanisme et fraternité, unité de Force Ouvrière, défense absolu de la Sécurité sociale issue des ordonnances de 1945 et de son personnel uni par ses conventions collectives.

Les délégués ont à la fois voté à l'unanimité le rapport d'activité de la mandature passée mais aussi leur résolution générale et les résolutions professionnelles qui nous engagent pour les trois années à venir.

Chaque militant du SNFOCOS est déterminé à faire sa part dans la défense de nos droits et de notre modèle social au sein de notre syndicat national dont la ligne, comme celle de notre Confédération rappelée par Yves Veyrier lors de ce congrès, est la pratique contractuelle et conventionnelle.

Mes cher(e)s camarades du SNFOCOS partout en France, je vous adresse mes remerciements et vous assure de la ferme volonté de mon engagement.

Cher(e)s collègues de la Sécu, la défense de vos droits passe aussi par votre engagement à nous rejoindre.

Chers lecteurs et chères lectrices de la Lettre de la Michodière, nous continuerons chaque semaine notre devoir d'information de manière libre et indépendante.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito du SG : Guidel : le congrès de la transmission
- Page 2 : Mission IGAS-IGF Force Ouvrière entendue par la mission
- Page 3 : Communiqué de presse du 5 octobre 2021 Election d'Eric Gautron
- Page 4 : Bureau National
- Pages 5 à 9 : Résolution Générale
- Page 9 : Retour en images sur le congrès
- Page 10 : Edito d'Yves Veyrier du 6 octobre
- Pages 11 à 12 : Déclaration FO AG CCMSA du 7 octobre 2021
- Page 12 : Agenda



MISSION IGAS-IGF

FORCE OUVRIÈRE ENTENDUE PAR LA MISSION

Après avoir révélé et dénoncé la lettre de mission interministérielle depuis notre [édition spéciale du 13 septembre](#), après être intervenus à l'UCANSS, après avoir alerté par de nombreux articles (<https://snfocos.org/category/actualites/themes/cog/>) et demandé à être entendus par la mission, nous avons reçu une réponse favorable.

Ce lundi 12 octobre Force Ouvrière a donc été reçu par l'IGAS et l'IGF pour être entendu dans le cadre de la rédaction du rapport qui doit être rendu dans quelques semaines aux trois ministres commanditaires.

Nous avons pu alerter nos interlocuteurs sur les dangers majeurs que nous avons identifiés dans cette lettre de mission qui oriente d'ores et déjà ce rapport préparatoire des futures COG 2023-2027 qui seront « négociées » dès l'an prochain.

Dès l'introduction cette lettre pose les jalons d'un **mélange des genres** préfigurateur de **bouleversements majeurs** de la Sécurité sociale. Les ministres rédacteurs utilisent eux le vocable de « *concordance du calendrier* » pour évoquer les COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) du Régime Général (Branches maladie, famille, recouvrement, retraite, AT/MP) mais aussi celle de l'EN3S, celle de l'UCANSS mais encore celle de la nouvelle branche autonomie et enfin celle de la MSA.

En quoi ce mélange augure-t-il de grands bouleversements ? Parce que tout au long de cette lettre de mission les pistes habituelles proposées pour réduire les coûts, supprimer les effectifs, mutualiser, réorganiser les accueils, etc. sont proposées non seulement pour chaque branche de la Sécu (on en a hélas l'habitude) mais aussi en interbranches (certes ça s'est déjà vu) mais aussi en inter-régimes avec le seul régime restant en vie : la MSA.

Politique fiction ? Pas du tout puisque le clou est enfoncé quand les trois ministres demandent à l'IGAS et l'IGF de s'intéresser à la « convergence des conventions collectives » ! Là encore, convergence de nos trois CCN puis convergence avec la MSA et après-demain ?

Après-demain c'est ce que nous prépare le ministre de la Santé dans le cadre de l'élection présidentielle, le projet de la Grande Sécu gérée par l'Etat : fini le régime général de la Sécu, finie la MSA, finies les complémentaires, fini le paritarisme et donc finie la Sécu de 1945 faite par et pour les salariés, gérée paritairement entre salariés et les employeurs.

L'Etat s'occupera de la santé de ses dociles citoyens qui n'auront plus rien à gérer.

La semaine prochaine nous détaillerons les points sur lesquels nous sommes intervenus lors de cette audition.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 OCTOBRE 2021

ÉLECTION D'ÉRIC GAUTRON EN TANT QUE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNFOCOS AU CONGRÈS DE GUIDEL



COMMUNIQUÉ DE PRESSE, LE 5 OCTOBRE 2021

GUIDEL, MORBIHAN

Le Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux tient son 20^{ème} congrès, à Guidel (56) du 4 au 7 octobre 2021.

Le SNFOCOS est un syndicat multi-catégoriel de l'encadrement de la protection sociale, qui syndique à la fois les agents de direction, les praticiens conseils, et tous les salariés cadres de la Sécurité sociale (CPAM, CAF, URSSAF, CARSAT, ARS, Caisses nationales, institutions de prévoyance et groupes de protection sociale).

Durant ces quatre jours, ce ne sont pas moins de 130 délégués qui se réunissent pour renouveler leurs instances et ainsi décider de la ligne qui sera celle du SNFOCOS lors de la prochaine mandature.

Ce congrès est aussi l'occasion pour eux de renouveler leurs remerciements à Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS pour son action pendant 2 mandats, et qui a décidé de ne pas se représenter à ce poste.

Ce 5 octobre 2021 les délégués ont élu à l'unanimité leur nouveau Secrétaire général :

Eric Gautron

Après deux mandats en tant que secrétaire national au Bureau National du SNFOCOS, Eric Gautron, 48 ans, porteur des valeurs historiques du SNFOCOS et de la Confédération Force Ouvrière, a inscrit sa candidature dans un esprit de continuité avec ses prédécesseurs et de modernité pour accompagner les changements inhérents à la société.

Secrétaire de la section syndicale de l'ARS Champagne Ardenne dès 2008, il devient délégué régional du SNFOCOS en 2011. En 2015, lors du Congrès de Carry-le-Rouet, il est élu au Bureau National du SNFOCOS comme Secrétaire national en charge des ARS, de la politique de communication et de la syndicalisation. Au congrès de la Rochelle en 2018, il est réélu au Bureau National, comme Secrétaire national en charge de la communication et de la syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance.



CONGRÈS DU SNFOCOS

BUREAU NATIONAL DU SNFOCOS

Les élections des membres du Bureau National du SNFOCOS ont eu lieu le 5 octobre 2021 lors du Congrès de Guidel, en voici la composition et les attributions .

MEMBRES DU BUREAU NATIONAL
AZOURY HELENE , Secrétaire Générale Adjointe en charge des Praticiens Conseils, de la Branche Maladie et des Agences Régionales de Santé
BALSAN JEAN-CHRISTOPHE , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Cadres
BOLLA MICHEL , Secrétaire National en charge des UGECAM et des Centres de Santé
BOUREL JEAN-PHILIPPE , Secrétaire Général Adjoint en charge des Cadres et de la Branche Recouvrement
CORREZE THOMAS , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Praticiens Conseils
DOLOMIE CÉCILE , Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie, du régime de retraite AGIRC/ARRCO et des Agents de Direction (ADD), Trésorière Adjointe
EL AOUGRI CHAFIK , Trésorier Général, en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire
FAIVRE THIERRY , Secrétaire National en charge de la Branche Famille et des Cadres
FORGET JACQUES , Secrétaire National représentant des Retraités
GASPARINI BRUNO , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Cadres
LANANDE EMMANUELLE , Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement
RABOT CHRISTOPHE , Secrétaire National en charge de la Branche Famille et des Cadres
SERVENT PASCAL , Secrétaire Général Adjoint en charge des Agents de Direction (ADD), de la Branche Retraite et de la Branche AT/MP
VAVASSEUR SABINE , Secrétaire Générale Adjointe en charge des Cadres, de la Branche Retraite et de la Branche AT/MP



XXème CONGRÈS DU SNFOCOS

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Réunis à Guidel (56) du 4 au 7 octobre 2021, les délégués du 20^e Congrès du SNFOCOS réaffirment leur attachement à la Sécurité sociale, pilier du contrat social, qui a de nouveau démontré son utilité protectrice et son rôle d'amortisseur à l'occasion de la crise sanitaire

Née grâce à l'action syndicale, la Sécurité sociale est attaquée depuis ses origines tant sur ses missions que sur sa gouvernance et son financement.

La défense de la Sécu et de son personnel est dans l'ADN de Force Ouvrière et le Congrès des délégués du SNFOCOS s'inscrit dans la continuité du combat pour la conserver, l'améliorer et la développer.

Défendre et promouvoir les valeurs de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale est l'expression d'une solidarité construite pour protéger chaque travailleur et sa famille des aléas de la vie.

Le Congrès estime nécessaire de rappeler que la Sécurité sociale est historiquement financée par les cotisations sociales car celles-ci viennent alimenter une caisse commune qui permet de verser à chacun le salaire différé et de répondre à l'objectif que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins afin de ne pas souffrir les angoisses du lendemain ». Aussi le Congrès condamne fermement l'étatisation de la Sécurité sociale et en premier lieu son financement dans lequel les cotisations sont remplacées par l'impôt (CSG). A cet égard, le Congrès exige la suppression des dispositifs d'exonération de cotisations car ils privent la Sécurité sociale de recettes indispensables. Le Congrès s'oppose en outre à toute remise en cause des cotisations patronales AT/MP.

L'organisation de la Sécurité sociale répond à une logique d'assurance sociale dans laquelle des risques individuels bénéficient d'une prise en charge collective. Les 4 risques (maladie/ maternité, famille, vieillesse, accidents du travail/maladies professionnelles) et les branches qui en découlent sont une conquête syndicale dont nous revendiquons la pérennisation.

C'est donc naturellement que le Congrès réaffirme son profond et indéfectible attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale, principes érigés par les ordonnances de 1945 : financement par la cotisation, salaire différé, paritarisme et solidarité.

Le Congrès estime que la Sécurité sociale n'a pas à assumer le financement des charges indues qui lui sont imputées par le gouvernement. Les sommes inscrites au passif de l'Assurance Maladie au titre de la crise de la COVID doivent être assumées par l'Etat et non pas créer un déficit artificiel des comptes de la Sécurité sociale pour servir des intérêts ou des desseins politiques.

Le Congrès en appelle à tous les militants pour rappeler autant qu'il le faudra que les exonérations de cotisations sociales ne constituent pas des mesures favorables au pouvoir d'achat et ne seront jamais des revalorisations salariales. En privant la Sécurité sociale de recettes, ces exonérations placent les travailleurs et leurs familles à la merci de la solidarité nationale, financée par l'impôt.

Le Congrès affirme également son attachement au principe inscrit dans les ordonnances de 1945 entre Assurance Maladie Obligatoire et Assurance Maladie Complémentaire non lucrative. Le Congrès rappelle le principe d'assurances sociales, reposant sur la tarification au revenu et une prestation au risque qui fonde l'adage « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », plus que jamais un concept majeur de notre république sociale.

Défendre les organismes de Sécurité sociale

Estimant que la défense du personnel contribue à défendre le modèle de Sécurité sociale auquel nous sommes attachés, le Congrès condamne le manque de moyens humains et financiers qui fait obstacle quotidiennement à l'accomplissement de nos missions dans les organismes.

Le Congrès revendique un programme de recrutement à même de compenser les départs en retraite poste pour poste.

Le Congrès dénonce les COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) utilisées comme arme de destruction de la Sécurité sociale en supprimant toujours plus de postes. Le Congrès rappelle que les COG 2018-2022 prévoyaient la restitution de près de 12 000 postes :

8 000 postes supprimés dans la Branche Maladie et l'actualité récente a démontré que cela ne permettait pas de réaliser ses missions dans de bonnes conditions, a fortiori lorsque des missions nouvelles sont confiées sans moyens ;

2 100 postes supprimés dans la Branche Famille et là encore, l'actualité a démontré que le point de non-retour avait été franchi tant les dysfonctionnements se sont multipliés, notamment sous l'effet de l'enchevêtrement de réformes ;

895 postes supprimés dans la Branche Retraite qui peine à liquider les pensions et mener des entretiens individuels retraite pour l'ensemble des personnes éligibles ;

880 postes supprimés dans la Branche Recouvrement alors même qu'elle a récupéré de nouvelles missions et devrait en récupérer d'autres.

Le Congrès dénonce la lettre de mission adressée par le gouvernement aux cheffes de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) le 1er avril 2021. Cette « mission portant sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG des caisses nationales du RG » est en réalité la préparation d'attaques sans précédent contre la Sécurité sociale et son personnel. Le Congrès mandate le Secrétaire général et le Bureau National pour entreprendre toutes actions contrecarrant les pistes déjà mises en avant par cette mission, notamment la remise en cause des implantations territoriales.

Evoquant les termes de cette Lettre de mission, le Congrès affirme son intention de combattre toute tentative de regroupement de la MSA avec le Régime Général, pas supplémentaire vers un régime dit « universel » déconnecté des cotisations sociales.

A ce titre, le Congrès réaffirme que les organismes de Sécurité sociale doivent être placés au plus près des citoyens et dénonce les politiques de mutualisations et de fusions qui entraînent les regroupements d'organismes induisant leur perte de compétence, d'autonomie et de personnel, se soldant parfois par des fermetures de sites.

Le Congrès juge essentielle la préservation d'une politique d'accueil physique garante de l'accès aux droits et à l'information pour tous, luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Le numérique doit rester un outil complémentaire à l'accueil physique, notamment sans RDV, pour ne pas contribuer au non-recours, à la fracture sociale et/ou numérique, à la fragilisation des publics les plus précaires et/ou à la désertification des territoires.

Combattre et revendiquer pour le personnel de la Sécurité sociale

Le Congrès réitère son attachement à la plateforme revendicative des cadres de la Sécurité sociale établie par le SNFOCOS.

La négociation sur la nouvelle classification a démontré que face aux projets de l'employeur, il est fondamental d'obtenir la reconnaissance du statut de cadre en y englobant les cadres techniques, comme les managers, et d'avoir des éléments opposables à l'ensemble des employeurs locaux. Il s'agit là d'un enjeu et d'une priorité pour notre syndicat. Afin de rendre attractif l'ensemble des emplois et de fidéliser le personnel, le Congrès revendique :

L'évolution du premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale par une majoration successive des niveaux supérieurs afin de lutter contre tout tassement hiérarchique ;

Le rebasage des coefficients de toutes les grilles ;

Le déblocage des points d'expérience (ancienneté) jusqu'à la fin de carrière avec une revalorisation automatique de 2% par année d'activité ;

L'attribution automatique, en l'absence d'augmentation autre que celle liée à l'ancienneté, d'un pas de compétence tous les 3 ans ;

Le doublement de la prime de départ à la retraite.

Dans cette défense du personnel, le Congrès réaffirme son profond attachement aux trois Conventions Collectives Nationales (CCN) dont disposent les salariés du Régime Général de la Sécurité sociale.

Le Congrès condamne la casse organisée dont font l'objet la médecine du travail, la médecine préventive dispensée dans les Centres d'Examen de Santé (CES) et les services de prévention des CARSAT.

Le Congrès revendique une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle, en particulier en faveur des travailleurs en situation de handicap, et une meilleure prise en charge par les organismes des aménagements nécessaires tant au maintien dans l'emploi qu'au maintien d'un bon état de santé du personnel. Le Congrès revendique, à destination des services de prévention des CARSAT, des CES et des services sociaux, une augmentation des budgets indispensable à l'accomplissement de leurs missions jusque dans les organismes de Sécurité sociale, trop souvent négligés car non-inscrits dans les Plans Santé Travail.

La surcharge de travail imposée par les baisses d'effectifs, les réorganisations et le management par indicateurs participent aux mauvaises conditions de travail. Ainsi, les cadres sont dans l'obligation d'augmenter leurs heures de travail pour assurer leurs missions, heures qui ne sont pas rémunérées puisque non comptabilisées par le système de gestion horaire. Le Congrès s'oppose fermement à cette pratique.

Le Congrès exige l'augmentation générale de la valeur du point, seule garantie d'une réelle augmentation salariale pour tous et rappelle son opposition à toute forme d'individualisation des salaires. Le congrès rappelle que la dernière hausse de la valeur du point date de dix ans, ce qui légitime encore plus cette revendication.

Le Congrès condamne le renforcement constant de la tutelle sur les organismes sociaux. Outre qu'elle instaure l'austérité budgétaire comme règle de gestion au travers des COG, de leurs déclinaisons en Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), et des lettres de cadrage empêchant toute mesure générale de revalorisation des salaires depuis 2010, la tutelle entrave la liberté de négociation nationale et locale. Alors même qu'elle reproche aux OS d'avoir eu recours au droit d'opposition ces dernières années, la tutelle oublie qu'elle en use et en abuse dans chaque négociation, notamment en imposant des enveloppes fermées ou lorsque des accords locaux sont mieux-disants que le code du travail, ou via l'attribution de moyens aux élus ou de droits au profit du personnel.

Le Congrès refuse de voir la Sécurité sociale et son personnel assimilés à un coût ou une ligne de dépenses qu'il s'agit de constamment réduire, sans considération des conséquences que cette austérité emporte pour le personnel et la qualité du service rendu à nos publics. Les économies de gestion se font au détriment des conditions de travail et de la qualité de service et c'est pourquoi nous exigeons l'arrêt des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques d'austérité qui fixent des taux de RMPP ne permettant aucune marge de manœuvre salariale générale.

Le Congrès considère que la défense du personnel ne se limite pas à la rémunération ou aux conditions de travail, et comprend notamment la formation professionnelle ainsi que la couverture santé et la prévoyance.

Le Congrès revendique un droit opposable à la formation professionnelle et notamment de contraindre les employeurs à assumer leurs obligations : permettre aux salariés d'acquérir les compétences nécessaires à la tenue du poste de travail d'une part, maintenir la capacité des salariés à occuper un emploi, même lorsque le poste de travail ne l'exige pas, d'autre part.

Améliorer notre système de prévoyance et de complémentaire santé

Le Congrès affirme la nécessité d'améliorer le niveau des garanties de la couverture santé et d'uniformiser le niveau de services offert aux salariés par les assureurs.

Le Congrès se félicite de l'acquisition de nouveaux droits au profit des aidants et réitère sa revendication de voir notre institution de prévoyance, la CAPSSA, se positionner sur le financement de la perte d'autonomie.

Le Congrès revendique la mise en œuvre nationale d'un haut niveau d'accompagnement au profit des salariés souffrant de pathologies graves par le développement de la prestation dite « maladies redoutées ». Le personnel concerné doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement médico-social (incluant par exemple un soutien psychologique) et d'un accompagnement financier (sous la forme d'un panier de prestations et d'un capital destiné à couvrir ce que l'assurance maladie, la complémentaire et/ou les assurances ne prennent pas en charge).

Combattre pour nos retraites

Le SNFOCOS soutient la position de la Confédération qui s'oppose à la réforme des régimes de retraite.

Sous couvert de justice sociale, la réforme, adoptée par l'Assemblée nationale grâce à l'article 49-3 de la Constitution, entérine l'augmentation de la durée d'activité et le report de l'âge légal.

Conscient de l'avancée considérable qu'a apporté le régime AGIRC-ARRCO (dont FO a exercé la présidence ARRCO pendant plus de 50 ans) et de la part déterminante que la Confédération a prise dans cette création, le SNFOCOS ne condamne pas la technique du régime « en points », il est complémentaire d'un régime de base, par nature plus solidaire.

Le régime de base, malgré une cotisation sur l'ensemble de la rémunération, limite sa prestation à un pourcentage du plafond de la Sécurité sociale. Le régime complémentaire octroie, contre cotisations, des points sur la totalité du salaire.

Le SNFOCOS s'opposera à toute tentative nouvelle de réforme, qui, in fine, n'a pour but que de diminuer le niveau des futures pensions.

Le SNFOCOS restera vigilant pour que les pensions actuelles ne soient pas impactées par cette réforme.

Le SNFOCOS revendique le maintien du système de solidarité à travers des régimes de retraite en répartition.

Le Congrès revendique que son financement et son organisation soient clairement établis :

le volet principal, contributif, doit relever de la cotisation ;

la retraite, dite de base, doit continuer à relever du degré de solidarité, rappelé plus haut ;

la retraite complémentaire doit continuer à être du ressort de l'AGIRC-ARRCO pour tous les salariés du privé.

Le SNFOCOS rappelle que la retraite est un droit attribué en contrepartie d'une cotisation, et non, comme le souhaiterait l'exécutif une prestation d'aide sociale, réévaluée à son bon vouloir en fonction du montant perçu par les intéressés.

Promouvoir le SNFOCOS et combattre pour Force Ouvrière

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs du SNFOCOS : syndicat libre et indépendant, confédéré, multi-catégoriel, représentant les cadres de la protection sociale au sein de la Fédération des Employés et Cadres (FEC) et de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Le Congrès charge toutes les instances du syndicat de faire du développement et de la syndicalisation des axes majeurs de l'activité à tous les échelons et dans toutes les instances nationales, régionales, départementales et locales du SNFOCOS.

Le Congrès rappelle que le syndicalisme est une affaire de positions, de revendications, mais surtout d'actions et de réalisations, ce qui passe par une présence affirmée sur le terrain et une communication régulière sur les actions, tant celles réalisées au sein des CSE que celles menées lors des NAO. L'affichage, le tractage et les réunions sont nécessaires pour le développement.

Le SNFOCOS a développé des outils de syndicalisation. Il appartient à chaque militant de se les approprier, de les diffuser pour exprimer les valeurs du SNFOCOS et ainsi le faire connaître là où il n'est pas (ou pas assez) implanté. En 2021-2022, la plupart des CSE vont être renouvelés et chaque voix comptera pour a minima maintenir nos positions, si ce n'est pour faire de Force Ouvrière la première force au sein de la Sécurité sociale, et ainsi accentuer en notre faveur le rapport de force lors des prochaines négociations.

Vive le SNFOCOS, Vive Force Ouvrière !

XXème CONGRÈS DU SNFOCOS EN IMAGES



Retrouvez les photos
du congrès sur notre
[compte Flickr](#)





© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

FORCE OUVRIÈRE SERA BIEN LÀ DEMAIN

I fallait le faire. On l'a fait! FO l'a fait. Ce 5 octobre nous étions au rendez-vous. Plus de deux cents manifestations et, à chaque fois, les adhérents et drapeaux FO étaient là, même quand il a fallu affronter la pluie. Nous voulions être à la hauteur, toutes et tous l'avez été. On peut en être fiers.

Ce n'était pas une fin en soi. Nous voulions donner un signal, clair, net, sur le terrain de l'action syndicale : les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat face à l'augmentation des prix; les retraites, l'Assurance chômage et les services publics.

Le message est destiné à ceux qui gouvernent aujourd'hui, mais aussi à celles et ceux qui aspirent à gouverner demain.

Le message est aussi destiné aux organisations patronales en soutien de nos fédérations et de nos syndicats qui négocient les conventions collectives, dans les branches et dans les entreprises, et dans la fonction publique pour les fonctionnaires, pour booster les augmentations de salaires.

Ce n'est que justice quand les révélations sur les systèmes d'évasion fiscale des plus riches se succèdent, démontrant à quel point la spéculation financière, déconnectée de l'économie réelle, capte les richesses et accroît les inégalités!

Le message est aussi que nous entendons bien veiller à ce que l'on ne fasse pas payer aux salariés le coût de la crise sanitaire.

C'est la raison de notre opposition à la réforme de l'Assurance chômage. Elle n'a d'autre objectif que de réaliser 3 à 4 milliards d'économies qui pénaliseront les plus

précaires. Nous en contestons, avec la même conviction, le bien-fondé. Les cinq confédérations se sont accordées pour déposer à nouveau leurs recours au Conseil d'État contre son entrée en vigueur. Il nous avait déjà donné raison en juin dernier.

Sur les retraites, la petite musique du recul de l'âge de départ revient, sans complexe. Le Premier ministre, qui portait le projet du système universel par points, visant 65, 66 et même 67 ans! De ce point de vue, il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir que la réforme systémique est une réforme paramétrique. Nous, FO, ne sommes pas dupes et n'entendons duper personne.

Le message concerne aussi les services publics, confron-

tés depuis trop longtemps à une gestion à l'économie (fermetures de lits dans les hôpitaux y compris en 2020! de classes à l'Éducation nationale, restructurations et suppressions d'emplois dans nombre de services dont ceux de l'administration fiscale).

De plus en plus, le débat public va être occupé par l'élection présidentielle. Il nous faut prendre garde aux suren-

chères prônant la rigueur budgétaire, au détriment des salariés, ou aux promesses de jours meilleurs sans lendemains... Autant FO entend demeurer sur le seul terrain syndical, et préserver son indépendance, autant il s'agissait aussi, ce 5 octobre, de prévenir : nous sommes là et serons là demain!

Notre défi : être plus forts et pour cela accroître le nombre de nos implantations, de nos adhérents, nos résultats aux élections professionnelles. Attelons-nous y sans relâche, à tous les niveaux.

***Accentuer nos efforts
pour accroître
le nombre de nos
implantations,
de nos adhérents,
nos résultats
aux élections
professionnelles***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

AG CCMSA 7 OCTOBRE 2021

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière
Section fédérale des Organismes Agricoles/MSA

Déclaration Force Ouvrière AG CCMSA 07 octobre 2021

Monsieur le Président de la Caisse centrale,
Mesdames et Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les directeurs,

FORCE OUVRIERE rappelle son attachement à la protection sociale et donc à notre Mutualité Sociale Agricole.

Depuis de nombreuses années, les Assemblées Générales de la Caisse Centrale sont l'occasion de vous interpellier, Administrateurs, Présidents et Directeurs sur la situation des salariés de la MSA, et par là-même sur la qualité du service rendu à l'adhérent.

Aujourd'hui la nouvelle COG dont la négociation vient de se terminer risque fort de donner le coup de grâce porté à la MSA.

En effet, depuis 15 ans et les 3 dernières COG, ce sont 4152 ETP soit environ 25 % d'emplois qui ont été supprimés, avec une réduction du nombre des caisses locales de 80 à 35 soit une perte de 45 caisses.

Les limites de fonctionnement ont été atteintes pour un service à l'adhérent non plus de qualité, mais juste satisfaisant et minimum.

Malgré cela, la nouvelle COG prévoit 1000 suppressions supplémentaires dont une suppression nette de 750 ETP exclusivement sur les services de production, autrement appelés Back Office.

Si aujourd'hui les salariés MSA sont déjà dans une extrême précarité pour le traitement de l'activité quotidienne et normale, cette nouvelle « coupe à blanc » constituerait une incapacité pour le personnel à exercer son activité et donc à pouvoir maintenir le service à l'adhérent au dernier kilomètre.

Le gouvernement a confié la mission à l'IGASS et à l'IGF d'étudier le regroupement des conventions collectives du régime général et du régime agricole., liée au projet METEORe instaurant un Système d'Information identique pour les 2 régimes, cette nouvelle COG constitue cette fois, non plus une menace grave, mais une remise en cause à moyen terme de la capacité de la MSA à exercer sa mission de service public au service du monde agricole, voir une remise en cause du régime agricole.

Si demain la MSA n'est plus en capacité à rendre le service au Monde Agricole, sa spécificité n'aura plus lieu d'exister et par la même son existence, seule...

Plus rien ne s'opposera alors à un rapprochement avec le régime général, à la création du régime unique tant souhaité par certains.

Pas de leurre pas d'illusion, ce sera également la fin de la spécificité de la MSA, la fin de notre Mutualité Sociale **AGRICOLE**.

Aussi les administrateurs FO du 2^{ème} collège s'opposent à la signature de cette COG et appellent l'ensemble des administrateurs de tous les collèges à en faire de même. Cette COG est la mort annoncée de la MSA.

NOS PARTENAIRES

AGENDA

19 octobre 2021 :
RPN Ségur de la Santé

20 octobre 2021 :
RPN Convention
collective nationale des
Praticiens Conseils



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite